

CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS
SEANCE DU 6 JANVIER 2020

ETAIENT PRESENTS : Yves GEORGE, le Maire,
Mesdames LE FLOCH Claire, MARTIN Dominique, ROSSIGNOL Anne,
Messieurs DOS SANTOS Félisberto, GLEDEL Georges, LASNIER Henri, PESME Olivier, PREVOST
Guy, TALBOT Alain, TOUZELET Serge, TRIOREAU Philippe.

ABSENTS ET EXCUSES : OLESKOW Philippe, VIRLET François.

POUVOIRS : OLESKOW Philippe donne pouvoir à DOS SANTOS Félisberto
VIRLET François donne pouvoir à PREVOST Guy

SECRETAIRE DE SEANCE : Claire LE FLOCH

DATE DE LA CONVOCATION 03/01/2020

Nombre de conseillers	15
En exercice	14
Présents	12
Absents excusés	2
Pouvoirs	2

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

- Approbation du procès-verbal du 2 décembre 2019

- PERSONNEL : Avancement de grade – Fixation des ratios – détermination des taux de promotion
Création de postes : adjoint technique Principal 1^{ère} et 2^{ème} cl– adjoint administratif Principal 1^{ère} cl

- BUDGET : Etat des Restes à Réaliser 2019 – Admission créance éteinte

- AGGLOPOLYS : SVP 2020 – Convention pour la gestion de service d'assistance pluridisciplinaire
Modification des statuts – Maison France Services - Développement commercial – Ouverture Dominicale

- SYNDICAT MIXTE PAYS DES CHATEAUX : Convention pour la collecte et la valorisation des
actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

AUTRES POINTS

- Décisions du maire
- Commissions communales et communautaires
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h.

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux pour l'année 2020.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL – DELIBERATION NO 2020-01

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 2 décembre 2019. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

PERSONNEL -- DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE- DELIBERATION NO 2020-02

Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des agents remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade. Suite à l'avis favorable en date du 16 décembre 2019 du Comité Technique, le Conseil Municipal décide de fixer le taux à 100% pour la filière technique, cadre d'emploi d'adjoint technique territorial 1^{ère} et 2^{ème} classe et la filière administrative – cadre d'emploi d'adjoint administratif Principal 1^{ère} classe.

PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE – DELIBERATION NO 2020-03

Le Conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique Principal 2^{ème} classe à temps non complet (22h30/35^{ème}). Il est précisé que cette décision sera applicable avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 et après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget 2020.

PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE – DELIBERATION NO 2020-04

Le Conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique Principal 1^{ère} classe à temps non complet (20h10/35^{ème}). Il est précisé que cette décision sera applicable au 1^{er} novembre 2020 et après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget 2020.

PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE – DELIBERATION NO 2020-05

Le Conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint administratif Principal 1^{ère} classe à temps complet. Il est précisé que cette décision sera applicable au 1^{er} novembre 2020 et après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget 2020.

ADMISSION CREANCE ETEINTE – DEMANDE DGFIP – DELIBERATION NO 2020-06

Le Trésorier de Blois Agglomération a communiqué un état des produits de la commune s'élevant à 126.85€ dont la créance est éteinte. Le Conseil municipal, unanime, approuve l'admission de la créance éteinte et précise que celle-ci sera inscrite au prochain budget - compte 6542 « créances éteintes ».

AGGLOPOLYS – SVP – CONVENTION POUR LA GESTION DE SERVICE D'ASSISTANCE PLURIDISCIPLINAIRE – DELIBERATION NO 2020-07

Monsieur le maire propose le renouvellement de l'adhésion au service d'assistance pluridisciplinaire pour l'année 2020. Il rappelle qu'un cabinet conseils apporte des réponses aux problèmes posés sur des thématiques larges et variées (juridique, urbanisme, économique etc). Après avoir pris connaissance de la nouvelle convention, le Conseil municipal délibère et accepte, à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion pour une participation annuelle de 286€.

AGGLOPOLYS - MODIFICATION DES STATUTS – PRISE DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « MAISONS FRANCE SERVICES » - DELIBERATION NO 2020-08

Monsieur le Maire rappelle le contexte de création des Maisons de Services au Public (M.S.A.P.), structure qui combine accueil physique et accompagnement numérique permettant aux habitants d'un territoire d'accéder à un service de proximité et de bénéficier d'un accompagnement administratif sur de nombreuses thématiques : emploi, retraite, famille, social, santé etc... Vu la circulaire du premier ministre en date du 1^{er} juillet 2019 portant sur la création du réseau « France Services » qui vise à une refonte complète du réseau existant, l'Etat a décidé d'engager, dès le 1^{er} janvier 2020, l'ouverture de 300 implantations France Services, l'objectif étant de couvrir d'ici 2022 l'ensemble des cantons. Les nouveaux projets d'implantation seront portés par des collectivités territoriales, des associations, des opérateurs partenaires et la Poste. Dans ce contexte, les instances de la Communauté d'agglomération ont jugé pertinent d'inscrire cette compétence dans ses statuts et proposent aux communes-membres de se prononcer sur cette modification statutaire. Le Conseil municipal de MENARS, avec 3 voix « Pour » et 11 abstentions, accepte le transfert de compétence et par conséquent la modification des statuts de la communauté d'agglomération. Les raisons des réserves traduites par les abstentions feront l'objet d'un courrier de Monsieur le Maire au Président d'Agglopolys.

SYNDICAT MIXTE PAYS DES CHATEAUX – CONVENTION POUR LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES ACTIONS ELIGIBLES AUX CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE - DELIBERATION NO 2020-09

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie – CEE impose aux fournisseurs d'énergie de récupérer des CEE auprès des collectivités, des particuliers et des entreprises. Les collectivités peuvent obtenir des CEE en réalisant des opérations d'économie d'énergie sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage public etc). Les fournisseurs d'énergie cherchent à acheter des gros volumes de CEE ; les prix de rachat étant plus élevés si le volume de CEE est important. Compte tenu de la complexité, le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux propose de regrouper la collecte des CEE pour le compte des collectivités-membres afin d'atteindre des volumes plus importants. Une convention est nécessaire entre le Syndicat Mixte Pays des Châteaux et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie. Le Conseil municipal, unanime, approuve le projet de convention, autorise le transfert au Syndicat Mixte Pays des Châteaux des CEE liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

BUDGET – ETAT DES RESTES A REALISER – ANNEE 2019

Il est rappelé que les « Restes à Réaliser » correspondent aux dépenses engagées au cours de l'année et non mandatées et aux recettes certaines à venir. Pour l'année 2019, l'état des R.A.R en section d'investissement se présente ainsi : Total des dépenses engagées pour 847 448€ dont 807 913€ pour l'opération « Extension et aménagement Mairie/Ecole ». Total des recettes-subventions à encaisser pour 376 867€ dont 249 720€ pour l'opération « Extension et aménagement Mairie/Ecole » et 102 147€ pour l'opération « Lavoir ».

AGGLOPOLYS – DEVELOPPEMENT COMMERCIAL – OUVERTURE DOMINICALE

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron » a modifié la réglementation sur le travail dominical. Les dispositions relatives aux dérogations accordées par le maire sont modifiées. Les communes concernées par cette réforme, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Blois ont souhaité aboutir à une harmonisation des pratiques. Un calendrier des ouvertures dominicales pour l'année 2020 a été établi. La commune de MENARS n'est pas concernée par cette réforme.

DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-47 du 12 mai 2014, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

- *Décision n° 2019-12 du 10/12/2019* portant sur l'indemnité des assurances Groupama pour un sinistre-bâtiment communal.
- *Décision n°2019-13 du 17/12/2019* portant sur l'indemnité des assurances Groupama pour un sinistre – Mobilier urbain.

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION IMPOTS : Il est proposé aux membres de la commission de se réunir le lundi 27 janvier à 9h, date à confirmer par les services du cadastre.

INFORMATIONS – GLEDEL GEORGES

ENERGIE : La centrale BIOGAZ, créée et gérée par une association de cultivateurs à MER, propose l'installation d'une canalisation sur la commune de MENARS. Une réunion d'informations aura lieu le 20 janvier prochain à 9h à la mairie de Suèvres.

INFORMATIONS – LE FLOCH CLAIRE

CANTINE : Par mesure de sécurité et en raison du nombre important d'élèves, il a été décidé de ne plus accepter d'élèves sur le temps de cantine.

INFORMATIONS – PREVOST GUY

ESPACES VERTS : Elagage des chênes rue du Clos Bodeau et tilleul terrain des Charmilles.

ECOLE-MAIRIE : Les travaux ont pris du retard. Le déménagement de la classe des CP/CE1 est donc reporté.

INFORMATIONS – TOUZELET SERGE

BOULANGERIE : Ouverture prévue le mardi 21 février. Un rendez-vous est fixé au mardi 7 janvier avec les anciens et nouveaux boulangers, sera convié à cette réunion le meunier ; l'objectif étant de coordonner et partager les informations. La signature de l'acte de cession de fonds de commerce, chez le notaire, est prévue le vendredi 17 janvier.

DATES A RETENIR

PROCHAIN CONSEIL : Le lundi 10 février à 19h – salle du Conseil

VŒUX DU MAIRE : Le samedi 18 janvier à 17h – salle des Charmilles – Espace Oudin/Bretheau.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h50.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Féliberto		PREVOST Guy	
GLEDEL Georges		ROSSIGNOL Anne	
LASNIER Henri		TALBOT Alain	
LE FLOCH Claire		TOUZELET Serge	
MARTIN Dominique		TRIOREAU Philippe	
OLESKOW Philippe	Absent – excusé Pouvoir à DOS SANTOS F.	VIRLET François	Absent – excusé Pouvoir à PREVOST Guy